

Le sentier Loire Nature



« Cette zone n'est pas surveillée, il est demandé aux parents et responsables de groupe d'être vigilants. La collectivité ne peut être tenue pour responsable des éventuels accidents pouvant survenir. N'utilisez pas le site en cas d'événements climatiques exceptionnels (crue, tempête...) ».

Arrêté municipal 9509 sur la commune de Roanne datant du 1/08/2006 et n°58/2006 sur la commune de Perreux datant du 11/09/2006.

N'utilisez pas les sentiers lorsque ceux-ci ont été fermés pour votre sécurité.



Le site des gravières de Matel est un Espace Naturel Sensible. Merci de le respecter.



SUR LE PARCOURS LOIRE NATURE de Roanne à Cronat avec Mimi et Alain

Une première expérience de voyage itinérant pour Mimi !
Bravo à vous deux.

